



Vente voiture à un particulier

Par Mamablo

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin d'avoir des renseignements. J'ai vendu ma voiture de 2007, ayant plus de 200 000 kms, moins de 1500?. Je l'ai vendu sur leboncoin, en indiquant tous les défauts, et les réparations à effectuer sur le véhicule. Le contrôle technique est ok.

3 semaines plus tard, le nouveau propriétaire revient vers moi en me disant qu'il y a 1000? de réparations à faire dessus car elle "s'éteint toute seule" quand elle est en marche. Avant de la vendre, elle ne s'est jamais éteinte toute seule en roulant. Je n'ai jamais eu ce problème avec la voiture. Je leur ai donc expliqué que je leur ai vendu la voiture en l'état et que je n'étais pas du tout au courant de ce problème. Cependant, le nouveau propriétaire veut que je paie la moitié des réparations. Or, vu le prix de vente du véhicule, j'ai refusé. Il veut donc mettre une main courante et me rendre le véhicule devant chez moi.

Comment cela va se passer ? A-t-il raison de me demander de participer aux réparations sachant que la voiture a été vendue à un prix bas, en dessous de l'argus ? De plus, j'ai tout indiqué sur l'annonce et le ct est OK..

Merci d'avance pour votre réponse.

Par ESP

Bonjour

Nous n'avons que votre version, sans savoir si les problèmes rencontrés sont en rapport avec le au description faite dans votre annonce.

Mais ceci est de toute manière peu important.

Vous avez le choix entre accepter de payer ces 50% ou refuser et attendre... Une main courante ne servira à rien et pour une action en justice au titre de la garantie des vices cachés, votre acquéreur doit apporter la preuve du défaut préexistant au moment de la vente.

Lisez ici

[url=https://www.village-justice.com/articles/focus-sur-garantie-legale-des,21904.html]https://www.village-justice.com/articles/focus-sur-garantie-legale-des,21904.html[/url]